



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	<b>Votes : 41</b>	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

### **Objet : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) – Avenant 2016.**

Monsieur Denis MALLET rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en juillet 2015, les trois Communautés de communes du Clermontais, Lodévois – Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, et 7 ministères de l'État, dont la DRAC, et le Département de l'Hérault ont signé pour trois ans un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle selon les priorités suivantes :

1. Mettre en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants du territoire,
2. Sensibiliser à la culture les publics « jeunes » et les publics éloignés de l'offre culturelle,
3. Favoriser la mobilité des publics vers des activités culturelles et l'accès aux équipements culturels du territoire,
4. Favoriser la mise en œuvre de parcours culturels en articulant temps scolaire et temps libre chez les jeunes, en rapprochant les établissements scolaires des structures et projets culturels de territoire et en veillant à la diversité des domaines artistiques.

Il ajoute que la convention cadre, signée en 2015, prévoit la signature annuelle d'un avenant précisant le détail des actions prévues, ainsi que les engagements financiers des signataires.

Suite à un travail technique réalisé avec l'ensemble des signataires du CTEAC, un projet d'avenant technique et financier a été élaboré (projet d'avenant en pièce annexe).

Il est proposé :

- ✓ D'approuver l'avenant 2016 au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ci-après annexé,
- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur Denis MALLET et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant 2016 au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ci-après annexé.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20161215-2016-12-14-01-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016